

**SÉANCE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES**  
**RÉFECTION DES RUES DE LA TOURELLE ET DE CLAIRE-FONTAINE (QUARTIER**  
**SAINT-JEAN-BAPTISTE)**

**COMPTE RENDU**

DATE DE LA SÉANCE : **11 décembre 2012, 19 h**

ENDROIT : Sous-sol de l'église Saint-Jean-Baptiste, 470, rue Saint-Jean

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES : **26**

NOMBRE DE PERSONNES QUI SE SONT  
EXPRIMÉES : **10**

PRINCIPAUX SUJETS ABORDÉS

**INFORMATION GÉNÉRALE**

La séance publique s'est tenue le mardi 11 décembre 2012 au sous-sol de l'église Saint-Jean-Baptiste, 470, rue Saint-Jean, à 19 h, dans le cadre de l'assemblée régulière du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste. Les citoyens concernés ont été invités au moyen d'un avis distribué de porte en porte.

La séance d'information faisait suite à la rencontre du mois de mai 2012, ainsi qu'à une demande du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste. La Ville s'était engagée à tenir une séance d'information avec les citoyens du quartier pour présenter le concept de réaménagement des rues de la Tourelle et de Claire-Fontaine.

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉFECTION**

M. Jean Jobin, conseiller en design urbain au Service de l'aménagement du territoire, présente la réflexion concernant la rue de la Tourelle. Les sujets suivants sont abordés :

- Limites de l'intervention;
- Géométrie de la rue et des trottoirs;
- Traverses piétonnes;
- Rationalisation des réseaux de distribution aérienne;
- Éclairage;
- Verdissement;
- Bande végétale sur la rue de Claire-Fontaine;
- Mains courantes de l'escalier de la rue de Claire-Fontaine;
- Calendrier des travaux;
- Modification des bacs de plantation de la rue de la Tourelle (entre les rues Sainte-Claire et

Deligny).

### **Limites de l'intervention**

Les travaux qui seront réalisés en 2013 porteront sur le tronçon de la rue de la Tourelle situé entre la rue Deligny et la rue Philippe-Dorval. Des travaux seront également réalisés en 2013 sur la rue Deligny et le tronçon de la rue de Claire-Fontaine situé entre les rues Saint-Gabriel et Saint-Jean.

### **Géométrie de la rue et des trottoirs**

La rue de la Tourelle est d'une largeur de 9,5 mètres. Elle est composée de deux trottoirs de 1,5 mètre et d'une chaussée de 6,5 mètres. Il est proposé de rétrécir la chaussée à 6 mètres, ce qui représente le minimum souhaitable pour une rue à sens unique avec stationnement d'un côté. Le trottoir nord serait élargi à 2 mètres. Il s'agit du trottoir le plus intéressant, car exposé au soleil.

Il est proposé de diminuer la hauteur des bordures de trottoir à 100 millimètres du côté nord et à 75 millimètres du côté sud (au lieu de la hauteur standard qui est de 150 millimètres), afin de faciliter le passage des piétons du trottoir à la rue. La possibilité d'utiliser le même type de bordure de trottoir que sur la rue Sainte-Claire (hauteur de 50 millimètres) a été rejetée à cause de la présence de portes cochères et le risque que l'eau s'infilte en cas de forte pluie.

### **Traverses piétonnes**

Il est proposé d'utiliser le même type de traverse piétonne avec le même pavage que celui de l'intersection des rues D'Aiguillon et Deligny.

### **Rationalisation des réseaux de distribution aérienne**

La Ville souhaite poursuivre les travaux de rationalisation entrepris en 2010. Une conséquence de la rationalisation est que les poteaux doivent être élargis pour permettre aux fils de descendre et de desservir les maisons qui sont situées du côté nord. Cependant, une fois que les travaux sont finis, cela permet de dégager le ciel et de mettre en valeur l'architecture des maisons, car il n'y a plus de fils qui traversent la rue.

### **Éclairage**

M. Jean Jobin présente une photo du lampadaire qui sera utilisé pour l'ensemble du quartier Saint-Jean-Baptiste. Il s'agit du même lampadaire que celui qui a été installé comme prototype sur la rue Saint-Olivier. Sur la rue de la Tourelle, le lampadaire sera installé sur des poteaux de bois.

### **Verdissement**

L'idée d'ajouter des arbres n'a pas été retenue compte tenu des contraintes de stationnement. Il est proposé d'installer des bacs de plantation en acier corten, tels que ceux que l'on retrouve devant le 220-224, rue D'Aiguillon et le 261, rue D'Aiguillon. Étant donné la largeur des trottoirs de la rue de la Tourelle et les contraintes de déneigement, l'installation de tels bacs ne serait possible qu'à certains endroits seulement. M. Jobin présente les endroits qui ont été jugés adéquats pour l'installation de bacs. Il s'agit des adresses où il y a déjà la présence de marches pour accéder au trottoir. Des bacs peuvent être installés de part et d'autre de la marche. Ceux-ci seraient conçus en angle de façon à faciliter le passage des chenillettes de déneigement. Les bacs seraient installés avec le consentement des propriétaires, car ceux-ci seraient responsables de la plantation et de l'entretien des végétaux.

### **Bande végétale sur la rue de Claire-Fontaine**

Il est proposé d'ajouter un aménagement vert sur le côté est. Il s'agit du côté le plus ensoleillé où il n'y a pas de voitures qui stationnent. Le fait que la rue est fortement en pente ajoute une contrainte, car le Service de l'environnement demande que les bacs soient horizontaux. Il est proposé d'aménager les bacs en acier corten le long d'une bordure de granit (voir photo incluse dans la présentation du 11 décembre 2012). Les végétaux qui seront plantés par le Service de l'environnement devront avoir une bonne résistance au sel et aux vibrations.

### **Mains courantes de l'escalier de la rue de Claire-Fontaine**

Les mains courantes de l'escalier seront refaites et intégreront des éléments décoratifs (voir photo incluse dans la présentation du 11 décembre 2012), à l'inspiration de la main courante de l'escalier en arrière de l'église Saint-Jean-Baptiste.

### **Calendrier des travaux**

Les travaux commenceront vers le début du mois de juin et dureront jusqu'à la fin du mois d'octobre environ.

### **Modification des bacs de plantation de la rue de la Tourelle (tronçon entre les rues Sainte-Claire et Deligny)**

Il est proposé d'éliminer les bacs de plantation qui avaient été installés à même le trottoir sur ce tronçon de la rue de la Tourelle. Les arbres seront maintenus, mais il y aura certaines corrections pour améliorer le déneigement.

## **QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

### **Bacs de plantation et verdissement (rues de la Tourelle et de Claire-Fontaine)**

- M. Rénald Gadoury souhaite que les bacs de plantation servent à des plantations et non comme des décorations.
- M. Sébastien Thomas, administrateur du conseil de quartier, demande si les points identifiés en bleu sont les seuls endroits où l'on peut mettre des bacs ou si cela est encore en analyse. *Réponse de la Ville : Les endroits identifiés sont les seuls possibles, car ce sont ceux où il y a déjà la présence d'un obstacle sur le trottoir (marche). On en profite ainsi pour agrémenter les marches par l'ajout d'un bac de plantation.*
- M. Louis Dumoulin, président du conseil de quartier, considère très positif d'avoir une bande de verdure sur la rue de Claire-Fontaine.
- M. Dumoulin demande quelles seront les modifications apportées sur le premier tronçon de la rue de la Tourelle (tronçon entre les rues Sainte-Claire et Deligny). *Réponse de la Ville : Il est proposé d'éliminer les bacs de plantation qui avaient été aménagés sur le côté sud pour regagner l'accès à une pleine largeur de trottoir.*
- M. Dumoulin demande ce qu'il en est des deux arbres qui ont été plantés sur ce tronçon de rue et qui utilisent deux places de stationnement. Il propose que les arbres soient retirés pour libérer les places de stationnement. *Réponse de la Ville : il n'est pas envisagé de les enlever.*
- À propos du tronçon entre les rues Sainte-Claire et Deligny, M<sup>me</sup> Mireille Bonin, administratrice du conseil de quartier, demande s'il serait possible d'envisager l'installation de bacs plus étroits comme ceux proposés pour les autres tronçons, plutôt que de les éliminer complètement. *Réponse de la Ville : Les bacs actuels sont beaucoup trop larges, car ils obligent les piétons à aller dans la rue. Là où il serait possible d'installer des bacs sans entraver le passage des piétons, cela pourrait être envisagé, mais cela*

*devra se faire avec l'accord des propriétaires.*

- M<sup>me</sup> Christine Fortin, administratrice du conseil de quartier, recommande que l'installation des bacs se fasse devant les bâtiments de propriétaires occupants. Ils seront plus susceptibles d'en assurer l'entretien et l'embellissement. *Réponse de la Ville : Parmi les propriétés identifiées, la plupart sont des propriétaires occupants.*
- M. Louis Doyle demande quelle sera la largeur des bacs de plantation sur la rue de Claire-Fontaine. *Réponse de la Ville : la largeur sera d'un à deux mètres. Elle sera de deux mètres dans le bas de la rue et diminuera progressivement jusqu'à environ un mètre vers le haut, près de la rue Lockwell. Cela permettra une plantation assez généreuse.*
- M. Réналd Gadoury demande qui assumera l'entretien des bacs de la rue de Claire-Fontaine. Il s'inquiète que les bacs ne soient pas suffisamment entretenus. Il fait référence à ceux qui sont sur le terre-plein au milieu de l'avenue Honoré-Mercier qu'il juge laissés à l'abandon. *Réponse de la Ville : Contrairement à la rue de la Tourelle où les bacs seront entretenus par les propriétaires de maison, les bacs de la rue de Claire-Fontaine seront entretenus par la Ville.*

### **Calendrier des travaux**

- M<sup>me</sup> Lucie Desrochers demande quelle sera la durée des travaux pour la rue de Claire-Fontaine. *Réponse de la Ville : La durée sera de 17 semaines en tout pour l'ensemble des travaux (rue de la Tourelle et rue de Claire-Fontaine).*
- M. Sébastien Thomas, administrateur du conseil de quartier demande ce qu'il en est des travaux sur le tronçon entre les rues Sainte-Claire et Deligny, concernant l'élimination des plantations à même le trottoir. *Réponse de la Ville : Il est proposé d'effectuer ces travaux en 2013 comme pour les autres tronçons.*
- M. Willem Fortin, administrateur du conseil de quartier, souhaite savoir ce qu'il sera du réaménagement de la rue Deligny, au nord de la rue Saint-Olivier. *Réponse de la Ville : Les plans sont complétés et les travaux seront réalisés en 2013. Il y a très peu de possibilités dans ce tronçon, car la chaussée est déjà très étroite. Il n'y a donc pas d'élargissement de trottoir ou de verdissement de prévu.*

### **Escalier et éclairage de la rue de Claire-Fontaine**

- M<sup>me</sup> Lucie Desrochers demande si l'escalier du côté ouest, qui est en bois actuellement, sera reconstruit en ciment. *Réponse de la Ville : Oui, cela devrait se faire l'été prochain, en même temps que le reste des travaux.*
- M. Louis Dumoulin, président du conseil de quartier remercie la Ville pour les escaliers qui auront des emmarchements plus réguliers. Il souhaite savoir quel type d'éclairage sera installé sur la rue de Claire-Fontaine et sur quel type de fût. *Réponse de la Ville : Il s'agit du lampadaire de type Nouvel Ère, sur fût de métal. Deux lampadaires sont prévus sur le côté est, ce qui est suffisant pour assurer l'éclairage sur l'ensemble de la rue.*

### **Stationnement sur la rue de la Tourelle**

- M. Réналd Gadoury mentionne que du côté où les voitures sont stationnées (côté nord), le trottoir n'est pas bien déneigé, car il n'y a pas assez de place. Il demande s'il serait possible de stationner les autos du côté des poteaux (côté sud) pour s'assurer qu'il y ait toujours un trottoir bien déneigé. *Réponse de la Ville : La largeur pour un trottoir avec stationnement facilement déneigeable est de deux mètres. Puisque le trottoir nord sera élargi à deux mètres, cela devrait améliorer le déneigement. Le côté de stationnement pourrait être modifié, mais cela demande une analyse, car il faut tenir compte des portes cochères, des rayons de braquage, etc.*

- M. Sébastien Thomas, administrateur du conseil de quartier, aimerait savoir si une étude a été faite dans la rue de la Tourelle pour identifier le côté de rue où le stationnement est le plus intéressant (en fonction de la présence des portes cochères et des bornes fontaines par exemple). *Réponse de la Ville : Cela n'a pas été fait pour l'instant. Ce type d'étude ne peut pas être fait à la légère. Il faut évaluer tous les obstacles potentiels, que ce soit un poteau, une entrée de porte cochère, une borne d'incendie. Cependant, cela n'a pas d'impact sur l'aménagement de la rue et les travaux à venir. La décision de changer le côté de stationnement peut être prise plus tard, suite à la réalisation d'une telle étude.*

#### **Travaux sur les fondations**

- M<sup>me</sup> Caroline Bégin, résidante rue de la Tourelle (tronçon affecté par les travaux en 2014), souhaite savoir comment cela se déroule si l'on veut profiter des travaux d'excavation pour faire poser une membrane sur les fondations. *Réponse de la Ville : Tous les propriétaires concernés recevront une lettre. Généralement la lettre est envoyée au mois de novembre ou décembre de l'année qui précède les travaux. Il s'agit alors pour les propriétaires d'aviser la Ville des travaux qu'ils souhaitent faire sur leurs fondations. Lorsque l'entrepreneur engagé par la Ville effectuera les travaux, il dégagera les fondations des propriétaires qui en ont fait la demande. Les propriétaires doivent alors engager leur propre entrepreneur pour faire l'imperméabilisation de leurs fondations. Par la suite, c'est l'entrepreneur de la Ville qui fait le remblai. Les propriétaires ont généralement 72 heures pour effectuer les travaux. Cela se déroule bien, mais il faut que la Ville ait été préalablement informée pour qu'il y ait une bonne coordination.*

#### **Trottoirs sur la rue de la Tourelle**

- Willem Fortin, trésorier du conseil de quartier exprime une crainte par rapport au dévers des trottoirs. Dès que c'est le moins glissant et qu'il y a une inclinaison à un endroit ou un autre du trottoir, il y a le risque que les poussettes déboulent sur la rue. *Réponse de la Ville : La pente de trottoir devrait être de l'ordre de 2 %, ce qui est l'inclinaison considérée comme étant sécuritaire pour les piétons tout en permettant à l'eau d'être drainée vers la rue.*

#### **Travaux 2014 (tronçon de la rue de la Tourelle entre Philippe-Dorval et Salaberry)**

- M<sup>me</sup> Monique Plamondon souhaite savoir si la deuxième section de la rue de la Tourelle (2014) fera l'objet d'une séance d'information. *Réponse de la Ville : Les plans seront élaborés en 2013 et feront l'objet d'une séance d'information du même type que celle de ce soir.*
- M<sup>me</sup> Plamondon s'inquiète d'une rumeur voulant que la Ville élimine un côté de stationnement sur ce tronçon lors des travaux en 2014. *Réponse de la Ville : Ce n'est pas dans la réflexion actuelle. Il est vrai que la largeur de la rue dans ce tronçon est petite et que le fait d'éliminer un côté de stationnement permettrait d'élargir les trottoirs et d'introduire plus de végétation. Cependant, cette option n'est pas envisagée étant donné la perte de stationnement que cela occasionnerait.*

#### **Représentants de la Ville :**

- M<sup>me</sup> Isabelle Beaudoin, technicienne en génie civil, Service de l'ingénierie
- M<sup>me</sup> Chantal Gilbert, conseillère municipale, district des Faubourgs et membre du comité exécutif
- M. Jean Jobin, conseiller en design urbain, Service de l'aménagement du territoire
- M<sup>me</sup> Marie Lagier, conseillère en consultations publiques, Arrondissement de La Cité-

Limoilou (animatrice de la rencontre)

- M. Benoît Wagner, ingénieur, Service de l'ingénierie

Rédigé par : Marie Lagier, Arrondissement de La Cité-Limoilou, janvier 2013.